



KPMG Audit Tour EQHO 2 Avenue Gambetta CS 60055 92066 Paris la Défense Cedex France Audit et Conseil Union 17 bis, rue Joseph de Maistre 75876 Paris Cedex 18 France

AB Science S.A.

Rapport des commissaires aux comptes sur les modifications envisagées des caractéristiques des actions de préférence de catégorie B

Assemblée générale mixte du 15 décembre 2017 - résolution n°2

AB Science S.A.

3, avenue George V - 75008 Paris

Ce rapport contient 3 pages

Référence : LG-174-41



KPMG Audit
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex



AB Science S.A.

Siège social: 3, avenue George V - 75008 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur les modifications envisagées des caractéristiques des actions de préférence de catégorie B

Assemblée générale mixte du 15 décembre 2017 - résolution n°2

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L.228-12 et R.228-18 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur les modifications envisagées des caractéristiques des actions de préférence de catégorie B, qu'il convient d'analyser comme la conversion, de ces actions de préférence de catégorie B en actions d'une nouvelle catégorie, selon un rapport d'une pour une, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

L'assemblée générale avait autorisé en date du 9 décembre 2015 l'attribution de 33 999 actions de préférence gratuites d'une valeur nominale de 0,01 € à émettre au profit de membres du personnel salarié et des mandataires sociaux de votre société (actions de préférence de catégorie B), ces actions de préférence de catégorie B ayant été émises suite à leur attribution par le conseil d'administration. Par ailleurs, l'assemblée générale en date du 28 juin 2017 avait autorisé l'attribution gratuite, au profit de membres du personnel salarié et des mandataires sociaux de votre société, de 7 550 actions de préférence de catégorie B, ces actions n'étant pas encore été émises à ce jour.

Les cabinets KPMG et SEGESTE avaient présenté respectivement un rapport à l'assemblée générale du 9 décembre 2015 et un rapport à l'assemblée générale du 28 juin 2017.

Il est désormais proposé à votre assemblée générale mixte d'apporter des modifications aux caractéristiques des actions de préférence de catégorie B, concernant :

- La date de début de la période de conversion, fixée désormais au 1^{er} janvier 2025 quelle que soit la date d'émission des actions de préférence de catégorie B;
- L'appréciation de la réalisation de la condition de conversion des actions de préférence de catégorie B, fixée désormais au 31 décembre 2024 quelle que soit la date d'émission de ces actions de préférence;
- La condition de cours de bourse retenu pour la détermination du ratio de conversion des actions de préférence de catégorie B, fixée désormais comme la moyenne des 60 cours de clôture consécutifs de l'action AB Science la plus élevée durant la période de conservation de ces actions de préférence.





AB Science S.A.

Rapport des commissaires aux comptes sur les modifications envisagées des caractéristiques des actions de préférence de catégorie B

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport conformément à l'article R.228-18 du code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la conversion envisagée, c'est-à-dire sur les modifications envisagées des caractéristiques des actions de préférence de catégorie B ainsi que sur certaines autres informations concernant l'opération, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont notamment consisté à vérifier les informations fournies dans le rapport du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- La présentation de l'incidence de l'opération sur la situation des titulaires de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital appréciée par rapport aux capitaux propres et à la valeur boursière de l'action,
- Le rapport de conversion,
- La présentation, faite dans le rapport du conseil d'administration, des modifications envisagées des caractéristiques des actions de préférence de catégorie B,
- Et par voie de conséquence sur la conversion envisagée.

Paris La Défense, le 20 novembre 2017

KPMG Audit Département de KPMG S.A.

Laurent Genin *Associé* Paris, le 20 novembre 2017

Audit et Conseil Union

Jean-Marc Fleury

Assoc**i**é